

# Politique de dénonciation

Agir pour notre  
communauté

Dernière mise à jour: 31 janvier 2021

GARDAWORLD



---

# Table des matières

1. Objet	3
2. Portée	3
3. Motifs de soulever une préoccupation	4
4. Confidentialité, absence de représailles et anonymité	5
5. Dénoncer une inconduite	6
6. Gouvernance et surveillance	7
7. Informations complémentaires	8

---

# 1. OBJET

Conformément à notre engagement à maintenir les normes éthiques et professionnelles les plus élevées dans toutes nos opérations à travers le monde, les Personnes visées (telles que définies ci-dessous) et les parties prenantes externes sont fortement encouragées à signaler leurs préoccupations concernant toute Inconduite (telle que définie ci-dessous) perçue ou présumée, qu'elle soit manifestée directement par la Société, ses employés, dirigeants ou administrateurs, ou indirectement par les syndicats, sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels la Société transige dans la conduite de ses opérations. Plus tôt les sujets de préoccupation seront identifiés, meilleures sont les chances de les résoudre efficacement.

Par conséquent, GardaWorld a établi cette politique de dénonciation (cette Politique) pour gérer la réception, la conservation et le traitement des plaintes et des préoccupations reçues par la Société concernant des activités jugées illégales, malhonnêtes, contraires à l'éthique ou autrement inappropriées. Cette Politique fournit des canaux de communication internes et externes clairs qui permettront de soulever de telles préoccupations en toute confidentialité, et de manière anonyme si vous le souhaitez, sans crainte de représailles de quelque nature que ce soit.

---

# 2. PORTÉE

Dans le cadre de cette Politique, les mots «GardaWorld» ou «Société» font référence à Corporation de sécurité Garda World, ses filiales et ses unités commerciales ou divisions.

Cette Politique est obligatoire et s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés de GardaWorld, ainsi qu'à toute personne autorisée à agir au nom de la Société, tels que ses tiers-représentants et le personnel temporaire (collectivement, les **Personnes visées**).

Le Service d'assistance éthique et la plateforme Web sont également disponibles pour les parties prenantes externes : toute personne, groupe ou organisation directement ou indirectement affectés par un problème lié à ou causé par l'une des opérations ou pratiques de la Société dans le monde. Cela peut inclure, mais sans s'y limiter, les fournisseurs, sous-traitants et clients (ou l'un de leurs employés respectifs), des organismes non gouvernementaux et / ou des membres des communautés dans lesquelles nous opérons.

Les canaux de communication internes et la dénonciation externe nommés Service d'assistance éthique et la plateforme Web décrits dans la présente Politique ne sont pas destinés à fournir des services d'intervention d'urgence ou de répartition et ne doivent donc pas être utilisés pour signaler des événements présentant une menace immédiate pour la vie ou la sécurité des personnes ou des biens. Les crimes ou crimes présumés contre des personnes ou des biens doivent être signalés aux forces de l'ordre locales.

---

### 3. MOTIFS DE SOULEVER UNE PRÉOCCUPATION

Tel qu'il est utilisé dans cette Politique, le terme « Inconduite » décrit toute action, conduite ou activité illégale, frauduleuse, malhonnête ou contraire à l'éthique entreprises par la Société ou par des Personnes visées, qu'elle soit perçue ou appréhendée.

Les exemples d'Inconduite qui devraient être signalés conformément à la présente Politique incluent, mais ne sont pas nécessairement limités à, une violation :

- des lois ou réglementations applicables
- du *Code d'éthique* de GardaWorld
- du *code de conduite des fournisseurs* de GardaWorld
- du *code de conduite* d'une unité commerciale ou division spécifique de la Société
- des politiques de la Société, y compris les politiques comptables de GardaWorld ou les systèmes de contrôle comptable interne
- des pratiques en matière de droits de l'homme

Des exemples additionnels et plus spécifiques d'Inconduite devant être signalés conformément à la présente Politique peuvent également comprendre :

- acte de fraude, pots-de-vin, corruption, commissions occultes ou déclarations frauduleuses
- conditions de travail dangereuses
- menaces ou harcèlement
- risques pour la santé et la sécurité des Personnes visées ou du public
- utilisation abusive d'informations confidentielles
- activité dangereuse ou dommageable pour l'environnement
- tenter de dissimuler l'occurrence ou l'occurrence probable de l'un des exemples d'Inconduite mentionnés dans le présent article 3

Les problèmes spécifiques liés à l'emploi, tels que les questions liées à la rémunération, les problèmes d'uniformes, les conflits entre collègues ou les réclamations générales en matière d'emploi, doivent être traités directement avec un supérieur hiérarchique, un superviseur ou le département des ressources humaines, selon le cas, plutôt que par le biais de la ligne directe d'éthique externe et de la plateforme Web.

---

## **4. CONFIDENTIALITÉ, ABSENCE DE REPRÉSAILLES ET ANONYMITÉ**

GardaWorld reconnaît que les Personnes visées ne se sentent pas toujours à l'aise pour discuter de leurs préoccupations, surtout si elles croient que les cadres supérieurs sont responsables de l'Inconduite en question. Par conséquent, cette Politique vise à garantir que les préoccupations soulevées de manière honnête et de bonne foi par les Personnes visées seront traitées avec le degré de confidentialité approprié, qu'aucune mesure de rétorsion ne sera prise à leur encontre pour avoir signalé un acte répréhensible soulevé de manière anonyme.

Les renseignements concernant une plainte et l'information obtenue au cours d'une enquête résultant du processus de dénonciation resteront confidentiels et ne seront pas divulgués à des tiers, dans la mesure du possible, sauf si ces personnes ont un besoin réel de connaître l'information ou comme l'exige la loi applicable.

Aucune personne qui, honnêtement et de bonne foi, signale une mauvaise conduite conformément à la présente Politique ne subira de représailles de quelque nature que ce soit, y compris des menaces ou du harcèlement, ou, dans le cas des Personnes visées, toute action défavorable à l'emploi telle que le licenciement, la rétrogradation, la suspension, des menaces ou la diminution de compensation. Le droit du dénonciateur à la protection contre les représailles n'inclut cependant pas l'immunité pour toute Inconduite personnelle dans laquelle le dénonciateur lui-même aurait pu être impliqué.

Constitue une violation de la présente Politique le fait de prendre des mesures de représailles contre un dénonciateur qui a signalé de bonne foi une Inconduite et ce fait doit être immédiatement signalé à la ligne d'assistance éthique.

Une plainte ou un rapport sciemment faux est également une violation de cette Politique et un jugement judiciaire doit être exercé pour éviter des allégations sans fondement. Tout usage abusif ou signalement d'actes répréhensibles présumés qui sont connus pour être faux ou faits de façon malveillante ou frivole par le dénonciateur peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Bien que les Personnes visées et les parties prenantes externes soient encouragées à dénoncer les Inconduites en utilisant les canaux de gestion et de communication directe, la Société a également mis en place le Service d'assistance éthique et la plateforme Web comme moyen par lequel les Personnes visées ou les parties prenantes externes peuvent signaler ces actes de façon confidentielle et anonyme, s'ils sont plus à l'aise de le faire.

---

## 5. DÉNONCER UNE INCONDUITE

Les Personnes visées ou les parties prenantes externes qui pensent qu'une Inconduite s'est produite ou se produira sont encouragées à signaler leurs préoccupations conformément à la présente Politique. La Société s'engage à enquêter et à répondre de manière opportune et efficace à toutes les plaintes ou préoccupations signalées de bonne foi conformément à la présente Politique. Il convient de noter que la gravité, la complexité et la rapidité de la dénonciation peuvent avoir une incidence sur la manière et la rapidité avec lesquelles un incident est examiné et résolu.

### A) PERSONNES VISÉES

Conformément à nos valeurs fondamentales — intégrité, respect, confiance et vigilance — nous attendons de nos dirigeants et de nos collaborateurs supérieurs qu'ils encouragent une culture d'ouverture dans laquelle les problèmes peuvent être traités et réglés de manière constructive.

Si vous avez connaissance ou soupçonnez qu'une Inconduite s'est produite ou est susceptible de se produire, nous vous encourageons à communiquer rapidement ces informations et à d'abord discuter de la situation par le biais des canaux de gestion internes usuels, à moins que vous ne soyez mal à l'aise de le faire.

Si vous n'êtes pas à l'aise pour discuter du problème avec votre superviseur ou si vous en avez déjà discuté avec votre supérieur mais que vous ne pensez pas que le problème a été adéquatement traité ou résolu, vous devez alors en parler au Département des services juridiques local ou au Département des ressources humaines de la Société.

Cependant, si l'Inconduite ne peut être résolue de manière appropriée en passant par les canaux de gestion internes décrits ci-dessus, soit parce qu'un tel signalement ne fournirait pas le niveau de confidentialité voulu, ou parce que votre équipe de gestion locale participe à l'inconduite qui vous concerne ou la tolère, nous vous encourageons à soulever le problème immédiatement via le Service d'assistance éthique ou la plateforme Web en matière d'éthique gérée par un tiers indépendant (Convercent) accessible ici : [garda.com/servicedassistanceethique](https://garda.com/servicedassistanceethique) ou via la section gouvernance et développement durable sur le site Web de la Société [garda.com](https://garda.com).

### B) PARTIES PRENANTES EXTERNES

Les parties prenantes externes sont encouragées à dénoncer toute Inconduite par l'intermédiaire du Service d'assistance éthique ou de la plateforme Web exploitée par un tiers indépendant (Convercent) accessible ici : [garda.com/servicedassistanceethique](https://garda.com/servicedassistanceethique).

Les parties prenantes externes qui ont des préoccupations, des problèmes ou des plaintes de nature purement commerciale, plutôt qu'éthique, sont invitées à les soulever auprès de leurs contacts d'affaires appropriés chez GardaWorld. Toute préoccupation qui ne fait pas partie du champ d'application de cette Politique et qui est dénoncée par l'entremise du Service d'assistance éthique ou de la plateforme Web en matière d'éthique sera redirigée vers le canal approprié et ne fera l'objet d'aucune enquête en vertu de la présente Politique.

### **C) SERVICE D'ASSISTANCE EXTERNE ET PLATEFORME WEB EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE**

Le Service d'assistance éthique et la plateforme Web en matière d'éthique sont gérés par Convercent, un fournisseur de services tiers indépendant qui reçoit, conserve, enregistre et signale toutes les plaintes reçues des Personnes visées et des parties prenantes externes. Le Service d'assistance éthique et de la plateforme Web en matière d'éthique sont gratuits et accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Lorsqu'elles soulèvent une préoccupation en ligne ou par téléphone, les Personnes visées et les parties prenantes externes seront invitées à fournir autant d'informations spécifiques que possible, y compris les noms, fréquences, dates, lieux, événements qui ont eu lieu et une description de l'Inconduite.

Un « numéro d'accès » spécifique sera émis et associé à un mot de passe, permettant au dénonciateur de suivre l'évolution de l'enquête sur la plainte.

Une fois qu'une plainte est enregistrée sur la plateforme indépendante, les équipes d'enquête appropriées seront avisées et les procédures d'enquête commenceront. Tout au long de l'enquête, le dénonciateur et l'enquêteur affecté à l'affaire pourront échanger via un canal de communication anonyme intégré à la plateforme de Convercent. Le cas échéant, le dénonciateur sera également informé du résultat de l'enquête par ce canal.

L'enquête, le résultat de l'enquête, tout rapport établi à la suite de l'enquête et toute mesure disciplinaire en découlant resteront confidentiels. Tout manquement à la confidentialité peut entraîner la prise de mesures disciplinaires, y compris le licenciement sans préavis.

---

## **6. GOUVERNANCE ET SURVEILLANCE**

La présente Politique et l'administration générale des pratiques de signalement et d'enquêtes de dénonciation sont supervisées conjointement par le Chef de la sécurité corporative, le Vice-président principal — Affaires juridiques, le Chef de la direction financière et le Secrétaire corporatif.

Le comité de gouvernance du conseil d'administration recevra des rapports réguliers sur la charge de travail et les enquêtes sur les allégations de nature grave, y compris le cas échéant sur les constatations, les résultats des enquêtes et les mesures correctives, et le comité d'audit sera informé des questions relatives aux pratiques de comptabilité douteuses, contrôles comptables internes insuffisants ou problèmes d'audit.

Les informations sur l'efficacité de la présente Politique, du Service d'assistance éthique et de la plateforme Web feront l'objet d'une divulgation publique par la Société.

---

## 7. Informations complémentaires

Cette Politique est destinée à servir de ligne directrice pour la divulgation d'Inconduites. Rien dans cette Politique ne vise à créer des obligations contractuelles de la part de la Société envers toute personne, et la Société se réserve le droit de modifier ou de déroger à cette Politique à sa seule discrétion, conformément à la loi applicable.

Les employés qui ont des questions concernant cette Politique doivent contacter le chef de la sécurité à [ethique@garda.com](mailto:ethique@garda.com).



**INTÉGRITÉ**  
**CONFIANCE**  
**VIGILANCE**  
**RESPECT**